

COMPTE-RENDU

Réunion publique de
clôture de la concertation

21 novembre 2024

Cinéville de Saint-Nazaire

**Concertation préalable
du 23 septembre au 23 novembre 2024**

Fort de son expertise liée à la construction du premier parc éolien en mer français et de ses relations étroites avec les acteurs industriels de la filière, Nantes Saint-Nazaire Port accompagne le déploiement de l'éolien en mer de grande puissance. Afin de poursuivre cette dynamique, Nantes Saint-Nazaire Port porte le projet Éole, une plateforme d'assemblage pour les éoliennes de demain, destinée au déploiement des futurs parcs éoliens en mer de la façade atlantique. Dans cette perspective, une concertation préalable est organisée du 23 septembre au 23 novembre 2024, sous l'égide de la CNDP, pour informer les habitants, les acteurs du territoire et de la filière, et les associer au projet Éole.

Intervenants

Nantes Saint-Nazaire Port :

- Jean-Rémy Villageois, Président du Directoire de Nantes Saint-Nazaire Port
- Pascal Fréneau, Directeur général adjoint, membre du directoire
- Francisco Sanchez, Directeur de l'ingénierie
- Philippe Léon, Chef de projet Éole
- Marc Labégorre, Chargé des opérations en milieux portuaire et maritime
- Laurent Piton, Commandant du port
- Sophie Cochard-Quesson, Directrice de l'aménagement, de l'environnement et de l'immobilier

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Serge Quentin, Garant de la concertation
- Catherine Trebaol, Garante de la concertation

Animatrice :

- Marianne Riboullet, Directrice Conseil, Sensee

Nombre de participants :

48 personnes



Introduction

L'animatrice ouvre la réunion en présentant l'ordre du jour. Elle explique que la rencontre débutera par une brève présentation du projet Éole au regard du nombre de participants dans la salle n'ayant pas une bonne connaissance du projet. Elle indique que cette réunion publique permettra de partager collectivement une rétrospective de la concertation, ainsi que les premiers enseignements de celle-ci. Elle précise que la réunion se terminera par une séquence consacrée aux étapes à venir après la concertation préalable.

L'animatrice termine cette introduction en donnant la parole aux principaux intervenants présents en tribune pour cette réunion publique de clôture.

Jean-Rémy Villageois, Président du Directoire de Nantes Saint-Nazaire Port, remercie les participants, les garants et l'ensemble des intervenants en tribune pour leur présence. Il rappelle l'engagement de Nantes Saint-Nazaire Port et de ses équipes durant toute la phase de concertation préalable, à travers tous les outils et les rencontres mis en place durant celle-ci. Il précise que l'objectif de cette réunion publique n'est pas de dresser le bilan de la concertation, mais de revenir ensemble sur les 9 semaines de concertation qui ont animé le territoire et sur les premiers enseignements que Nantes Saint-Nazaire Port retient des nombreux échanges partagés et des contributions récoltées.

Catherine Trebaol et Serge Quentin, garants de la Commission Nationale du Débat Public, saluent et remercient à leur tour le public et les intervenants. Ils rappellent brièvement les objectifs principaux de la concertation et le rôle de la CNDP.

1 - Rétrospective de la concertation préalable

L'animatrice remercie les intervenants et ouvre la première séquence de la réunion publique de clôture après la diffusion de la vidéo de présentation du projet Éole.

Francisco Sanchez, Directeur de l'ingénierie de Nantes Saint-Nazaire Port, revient sur les 9 semaines de concertation préalable qui se sont déroulées. Il rappelle qu'un large panel de modalités a été mis en place à la disposition du public pour toucher une majorité de personnes, habitants, usagers et acteurs du territoire. Il souligne que Nantes Saint-Nazaire Port travaille depuis le mois de février 2024 afin de proposer des dispositifs d'information et de participation. Il mentionne parmi eux :

- La plateforme contributive, qui a permis d'informer le public sur les modalités du projet, via le dossier de concertation. Elle a également donné l'opportunité de faire participer le public à la concertation préalable avec des espaces dédiés pour poser des questions, déposer des avis, des cahiers d'acteurs et s'inscrire aux rencontres, etc. Enfin, la plateforme participative a également donné l'opportunité de répondre à un questionnaire sur le projet. Il précise que les questionnaires vont être analysés et permettront d'observer les points de convergence et de sensibilité dans le cadre de ce projet.
- Les opérations de communication sur les réseaux sociaux de Nantes Saint-Nazaire Port (LinkedIn, Facebook, Instagram).
- La diffusion toutes boîtes aux lettres du dépliant « L'essentiel du projet » auprès de tous les habitants de Saint-Nazaire et de Saint-Brévin-les-Pins (soit plus de 50 000 exemplaires).

Francisco Sanchez ajoute que Nantes Saint-Nazaire Port est également allé à la rencontre du public à travers la mise en place de 14 temps d'échanges :

- 2 réunions publiques ;
- 4 débats mobiles ;
- 1 croisière en mer ;
- 3 ateliers thématiques ;
- 1 table ronde sous forme de webinaire ;
- 3 rencontres-débats étudiants.

Philippe Léon, Chef de projet Éole, revient d'abord sur l'importance de la réunion publique de lancement, qui a marqué une première étape-clé en réunissant le grand public, ainsi que les acteurs industriels et institutionnels, avec 95 participants. Il met en avant la richesse des enseignements tirés de cette rencontre, qui ont permis de poser les bases du projet. Il souligne également le succès des débats mobiles qui ont permis d'aller à la rencontre de près de 200 personnes, ainsi que la croisière en mer qui a offert une perspective unique sur l'infrastructure portuaire et a permis aux participants, et notamment aux familles, d'enrichir la concertation et le projet par leurs questions, et de mobiliser pour les ateliers.

Pour approfondir certains aspects du projet Éole, il rappelle que trois ateliers thématiques ont structuré la concertation avec des échanges très riches. Il met également en lumière les rencontres-débats organisés avec des étudiants de trois établissements différents (IUT de Saint-Nazaire, École Centrale de Nantes, École Nationale Supérieure Maritime). Il précise aussi l'importance de la table ronde dans un format innovant par rapport à une concertation, avec la participation de grands acteurs comme les Chantiers de l'Atlantique, Neopolia et EDF Renouvelables. Enfin, il remercie les contributeurs des cahiers d'acteurs, dont les avis majoritairement orientés vers les enjeux économiques soulignent l'impact positif attendu sur l'emploi local. Il précise également que des riverains, des associations locales et des acteurs associatifs ont également pris part à cette démarche en exprimant leurs points de vue dans ces cahiers.

Pascal Fréneau, Directeur général adjoint et membre du directoire, note que les résultats de la concertation sont particulièrement instructifs, avec plus de 600 participants aux rencontres, plus de 1 400 visites sur la plateforme et plus de 10 000 visionnages de la vidéo du projet. Il qualifie le projet Éole de véritable projet de territoire et félicite les équipes pour leur engagement. Il remercie également les garants de la CNDP pour leur structuration méthodique de la concertation.

Catherine Trebaol, Garante de la CNDP, insiste sur l'importance de la clarté et de l'accessibilité de l'information relative au projet. Elle salue l'effort du maître d'ouvrage pour élaborer un langage clair et remercie le public pour son implication.

Serge Quentin, Garant de la CNDP, remercie le public pour la pertinence et la qualité des questions posées. Il souligne que toutes les interrogations ont reçu une réponse ou le seront dans les jours à venir.

2 - Les premiers enseignements de la concertation préalable

L'animatrice remercie les intervenants et ouvre une deuxième séquence sur les premiers enseignements de la concertation préalable, d'abord axée sur l'opportunité du projet.

1. L'opportunité du projet :

Philippe Léon met d'abord en lumière les enjeux majeurs du projet Éole qui ressortent de la concertation, soulignant pour le public qu'il s'agit avant tout de répondre aux défis de la décarbonation à l'échelle nationale et de renforcer la souveraineté énergétique. Il affirme que ce projet constitue une solution concrète à ces problématiques stratégiques et insiste également sur le rôle du port en tant que catalyseur d'un écosystème industriel complexe, regroupant de nombreux acteurs économiques.

Il affirme que cette dynamique est porteuse de nombreuses opportunités en matière d'emploi, porté par le public qui identifie bien le développement économique du territoire porté par le projet Éole. Il rappelle que Saint-Nazaire occupe une position de pionnier dans le domaine des énergies renouvelables, illustrée par le premier parc éolien en mer français. Afin de pérenniser cette avance et de favoriser de nouveaux investissements, il souligne l'importance d'offrir aux entreprises une visibilité sur le long terme.

Il précise que le public a été particulièrement réceptif à ces sujets. Pour appuyer ses propos, il mentionne que 85,4 % des répondants au questionnaire estiment que les objectifs fixés par le projet Éole sont importants. Il ajoute que cet intérêt a également été exprimé par de nombreux industriels, qui voient dans ce projet une opportunité de diversification industrielle, essentielle pour pérenniser les emplois et contribuer à la transition écologique grâce à une production énergétique décarbonée. Il illustre ces propos par un exemple concret évoqué lors de la table ronde de la concertation : Laurent Castaing, Directeur des Chantiers de l'Atlantique, a partagé ses ambitions concernant la construction de sous-stations électriques. Ce dernier précise que cette activité pourrait représenter, à terme, entre 20 et 25 % du chiffre d'affaires des Chantiers de l'Atlantique. Actuellement, cette activité mobilise environ 300 emplois, mais elle pourrait en créer jusqu'à 1000 à l'avenir.

Jean Rémy Villageois explique que le port de Nantes Saint-Nazaire s'est rapidement positionné comme un acteur central d'un véritable projet de territoire. Il souligne que la concertation préalable a permis d'enrichir significativement le projet initial, en intégrant des dimensions environnementales, sociétales et industrielles. Le projet se définit désormais comme une plateforme multimodale, rassemblant des utilisateurs industriels, générant de la valeur ajoutée et favorisant le développement de clusters économiques.

L'animatrice conclut de ces échanges que le projet Éole s'inscrit désormais dans une véritable logique de sens et d'opportunité pour le territoire. Elle souligne que cela donne envie de poursuivre le travail avec l'ensemble des acteurs, en approfondissant les thématiques porteuses de contributions et celles qui ont fait émerger de nouvelles exigences. Pour explorer ces sujets plus en détail, elle invite des membres de l'équipe projet de Nantes Saint-Nazaire Port, qui ont activement participé à la concertation, afin de venir présenter les enseignements de la concertation sur les différentes thématiques. Elle appelle ainsi en tribune Marc Labegorre, Chargé d'opérations en ingénierie, Laurent Piton, Commandant du port, et Sophie Cochard-Quesson, Directrice de l'aménagement, de l'environnement et de l'immobilier.

2. La conception des ouvrages :

Philippe Léon explique que le projet Éole est encore au stade d'esquisse et d'avant-projet. À l'issue de la concertation, il précise que Nantes-Saint-Nazaire Port reprendra les études afin d'intégrer les contributions recueillies durant cette phase.

Il souligne que la concertation a abordé diverses thématiques, notamment la conception des infrastructures. Ces sujets, à la fois techniques et complexes, impliquent encore des incertitudes, notamment sur les méthodes de construction du quai. Différentes techniques de construction des ouvrages ont été présentées lors des échanges, et Philippe Léon s'étonne positivement du niveau de connaissance du public sur ces questions, qu'il qualifie de très riches. Il insiste sur le fait que le quai envisagé est une infrastructure spécifique, bien différente d'un quai classique. Celui-ci devra permettre le pré-assemblage et le déchargement de composants pesant plusieurs milliers de tonnes, tout en accueillant une grue de grande capacité. Certaines parties de l'ouvrage devront supporter des charges allant de 3 tonnes/m² à 30 tonnes/m².

Par ailleurs, il rappelle que la concertation a également permis de présenter les infrastructures prévues sur le plan d'eau. La proximité immédiate des flotteurs avec le quai est essentielle pour l'intégration des éoliennes. Les ouvrages doivent donc être conçus pour permettre l'amarrage des futurs flotteurs sur le plan d'eau près du quai. Il précise que cette phase de concertation a été une première étape d'échange et d'acculturation du public, avant d'entrer dans des discussions plus approfondies, notamment lors de la table ronde.

Marc Labégorre, Chargé d'opération en ingénierie, ajoute qu'au cours de l'atelier 1, les équipes du projet ont échangé avec un public doté d'une connaissance approfondie dans le domaine des ouvrages portuaires. Il souligne avoir remarqué que les participants étaient bien conscients des enjeux auxquels le port est confronté, notamment en matière d'environnement et de valorisation des matériaux. Il indique deux points ressortant de la concertation : le souhait de prioriser la durabilité des infrastructures et leurs enjeux environnementaux comme critères prioritaires, et celui de privilégier les solutions qui s'adaptent le mieux aux divers usages.

3. Le fonctionnement et les usages

Philippe Léon insiste sur l'importance des représentations visuelles de la plateforme, un élément clé dans le cadre de la concertation sur le projet Éole. Il souligne les enjeux industriels locaux, en évoquant spécifiquement les sous-stations électriques qui, à terme, pourraient ne plus être compatibles avec les infrastructures actuelles, telles que la forme Joubert. Face à cette contrainte, les Chantiers de l'Atlantique travaillent déjà sur des solutions alternatives. Le futur quai Éole répondra à ces besoins en permettant l'amarrage des sous-stations directement à quai. Il met également en lumière un navire à propulsion vélique tel que le navire de Neoline qui sera prochainement visible dans le port de Nantes Saint-Nazaire. Il conclut en rappelant que le projet Éole et ses infrastructures sont conçus dans une logique de polyvalence, avec une ambition d'intégrer des usages variés et complémentaires.

Philippe Léon explique que le port a engagé un dialogue avec le public sur les usages envisagés à terre et sur le plan d'eau. Concernant les usages à terre, il indique que l'objectif était d'expliquer le fonctionnement de cette zone portuaire, qui bénéficie de connexions aux réseaux ferroviaires et routiers. Il s'agissait également de dresser un état des lieux du projet tout en explorant ses perspectives et en évaluant ses impacts potentiels. Il reconnaît que

certaines industriels expriment des inquiétudes, notamment sur le risque de pénalisation des activités historiques, comme la réparation navale. Toutefois, il tient à rassurer en affirmant que le projet Éole est compatible avec l'activité en forme Joubert. Les entreprises concernées pourront ainsi poursuivre leurs activités sans interruption.

Laurent Piton, Commandant du port de Nantes Saint-Nazaire, met en avant l'importante contribution de personnes ayant une expertise en matière nautique. Il souligne que, dans le cadre de cette concertation, les échanges ne se limitent pas à leur activité spécifique, mais englobent à la fois le volet maritime et les dimensions liées au port de commerce. Il rappelle que le port est en constante évolution et qu'il reste attentif aux préoccupations exprimées par le public au quotidien.

En ce qui concerne le plan d'eau, il mentionne que la plaisance et la pêche constituent deux activités clés, avec lesquelles le port entretient un dialogue régulier. S'agissant des usages futurs du quai Éole, il note que de nombreuses contributions ont exprimé l'idée que ce quai ne serait pas exclusivement dédié aux activités liées aux éoliennes. Le positionnement du quai a également fait l'objet de discussions approfondies. Laurent Piton souligne enfin que ce projet représente pour le port une opportunité stratégique : disposer d'une infrastructure qui surmonte certaines contraintes, notamment celles liées au tirant d'air et au passage des navires sous le pont de Saint-Nazaire.

Francisco Sanchez souligne la capacité d'écoute et de collaboration dont ont fait preuve les pêcheurs tout au long de la concertation, dans le but de trouver des solutions permettant la continuité de leurs activités. Il précise qu'un cadre a été établi afin de maintenir ce dialogue dans les semaines et les mois à venir, avec pour objectif de proposer des solutions concrètes répondant aux différentes situations spécifiques identifiées.

4. L'environnement

Philippe Léon revient sur les principaux enseignements tirés concernant l'environnement. Il met en avant l'atelier 3 dédié à l'environnement et au paysage, qui s'est tenu à Saint-Brévin-les-Pins, un lieu particulièrement concerné en raison de les effets du projet en exploitation pour de l'éolien flottant sur le paysage. Il rappelle que Saint-Brévin-les-Pins est déjà confronté à des problématiques majeures telles que l'ensablement et l'érosion du littoral, des sujets sensibles pour les habitants et sur lesquels le port va particulièrement travailler.

Lors de cet atelier, les intervenants ont présenté les nombreuses études environnementales que le port doit réaliser et intégrer dans le cadre du dépôt du dossier des demandes d'autorisations environnementales. Bien qu'il ne soit pas encore possible de présenter l'ensemble de ces études, Nantes Saint-Nazaire Port a souhaité partager l'état des lieux environnemental initial auprès du public, offrant une transparence notable sur l'avancement des études, notamment les sondages géotechniques, qui a été bien accueillie. Il précise également que cet atelier a été l'occasion d'exposer les démarches prévues par le port pour analyser et expliquer les phénomènes hydro-sédimentaires.

Sophie Cochard-Quesson, Directrice Aménagement Environnement et immobilier, remercie les participants de l'atelier 3 sur l'environnement et le paysage, qui a donné lieu à de nombreux échanges enrichissants. Concernant les études environnementales, elle souligne que plusieurs questions ont été posées sur la gestion des sédiments, notamment sur leur devenir après les opérations de dragage. Des préoccupations ont également été exprimées sur la

migration des oiseaux, les potentiels impacts des éoliennes sur leurs trajectoires en raison de leur hauteur, ainsi que sur le bruit généré pendant la phase des travaux.

5. Le paysage

Sophie Cochard-Quesson indique que les discussions et les contributions ont également été riches sur le volet paysager. Elle précise que pour une partie des contributeurs, les effets sur le paysage du projet en fonctionnement pour l'éolien flottant seront conséquents, particulièrement depuis Saint-Nazaire et Saint-Brévin-les-Pins. Certains habitants de Saint-Brévin-les-Pins ont toutefois souligné que leur ville fait actuellement déjà face à un paysage industriel marqué, accentué par la présence de foules lors des sorties de paquebots sur les Chantiers de l'Atlantique. Ils espèrent notamment que l'installation des éoliennes pourra susciter à l'avenir un engouement similaire, attirant des visiteurs curieux de voir les éoliennes partir au large. Ainsi, il y a pour certains une habitude à ce paysage portuaire et une logique de continuité avec le projet Éole. Elle conclut en reconnaissant l'existence d'un impact paysager, mais insiste sur le fait qu'il s'inscrit dans le contexte industriel préexistant de Saint-Brévin-les-Pins.

Elle précise que des cartes étaient mises à disposition sur les tables de l'atelier 3 pour montrer les vues des éoliennes depuis différents lieux (Saint-Nazaire et Saint-Brévin-les-Pins). Certains participants ont à ce sujet formulé des demandes afin de disposer de perspectives supplémentaires, notamment depuis Saint-Brévin-les-Pins, durant la concertation continue.

3 - Temps d'échanges

A la suite de ces deux temps de présentation, l'animatrice donne la parole aux participants de la réunion publique. Afin de faciliter la lecture, les questions ont été rassemblées par thématique.

Coopération interportuaire et positionnement stratégique

Un habitant de Pornichet, travaillant en ingénierie à Nantes, demande si le port est également en concertation avec les autres projets de réflexion des ports (Brest, La Rochelle, Sète, Port La Nouvelle) ?

Jean-Rémy Villageois souligne qu'aucun port de la façade atlantique ne peut, à lui seul, répondre aux défis posés par le déploiement des énergies marines renouvelables. Il explique que Nantes Saint-Nazaire collabore étroitement avec Brest et Lorient, dans le cadre de travaux engagés pour coordonner leurs efforts en vue du déploiement des parcs éoliens, qu'ils soient posés ou flottants, sur cette façade. Cette coopération vise non seulement à soutenir les ambitions de l'État, mais également à mutualiser les efforts et à gérer les risques pour chaque port. Il précise que chaque port joue sur ses points forts pour maximiser son efficacité : Nantes Saint-Nazaire s'intègre dans un cluster industriel dynamique, représenté notamment par Neopolia, tandis que Brest se spécialise sur les fondations et Lorient sur les chaînes d'ancrage. Il ajoute qu'un consortium sera formé pour structurer cette collaboration, sans exclure toutefois la possibilité de travailler également avec les ports de la façade Sud, en particulier ceux d'Aquitaine.

François Billet, élu à la ville de Saint-Nazaire, se questionne sur l'existence d'un arbitrage national pour que Saint-Nazaire soit sélectionné pour le site de construction

de l'éolien en mer. Il s'interroge également sur l'existence d'autres projets similaires au Havre et à Cherbourg.

Jean-Rémy Villageois explique que le développement industriel lié aux énergies marines renouvelables sera coordonné au niveau de l'État, qui apportera une visibilité en lançant des appels d'offres. Les industriels s'organiseront ensuite pour répondre aux objectifs fixés. Il rappelle que le port de Nantes Saint-Nazaire collabore avec les ports de Brest et Lorient dans cette dynamique, un modèle également applicable aux ports de la façade atlantique sud, de la Méditerranée et de la Normandie. Des investissements sont ainsi prévus sur différents ports, dans un contexte où une certaine compétition est inévitable au départ. Il précise que la concertation actuelle intervient en amont de cette phase de compétition et qu'elle joue un rôle structurant. À l'issue de la concertation, il explique que le port observe l'émergence de trajectoires industrielles coordonnées. Parallèlement, des discussions ont été engagées avec des acteurs du secteur, et des démarches commerciales et industrielles commencent à se concrétiser.

Trafic portuaire, infrastructures et décarbonation

Un habitant de Saint-Brévin-les-Pins, membre du conseil de développement de la ville, s'interroge sur le pont de Saint-Nazaire et se demande si ce dernier « bride » le port pour accueillir des bateaux plus importants. Il souhaite avoir des précisions sur le nombre de bateaux impactés par cette question.

Laurent Piton explique que, pour le moment, le pont de Saint-Nazaire ne constitue pas une contrainte majeure pour le trafic portuaire. Par exemple, certains méthaniers peuvent naviguer en abaissant leurs mâts pour passer sous le pont. Cependant, il souligne que cette situation pourrait évoluer : les méthaniers de dernière génération, actuellement en construction, ne pourront pas franchir le pont. De même, les nouveaux paquebots, plus imposants, ne seront pas en mesure de circuler sous cette infrastructure.

Une habitante de Saint-Nazaire s'interroge sur la possibilité que le quai Éole puisse accueillir des navires méthaniers de nouvelle génération. Elle se demande également quels engagements concrets le port compte prendre pour garantir que le quai ne contribuera pas à une recarbonation des activités, alors même que le projet vise à favoriser la décarbonation.

Laurent Piton précise qu'aucun méthanier ne sera reçu sur ce projet. Il ajoute que le quai Éole sera fermé à de nombreux navires.

Jean-Rémy Villageois ajoute que les navires méthaniers sont des navires techniques requérant des infrastructures et des outillages spécifiques qui ne seront pas construits sur le site du projet Éole. L'engagement est clair. Il précise que le navire à propulsion vélique et la sous-station électrique présents sur les visuels représentant le projet seront, quant à eux, accueillis sur le quai Éole. Il explique que l'infrastructure est une construction durable, dédiée à des sujets de souveraineté énergétique et à des utilisations de transports durables. Il souhaite qu'Éole soit l'étendard de l'ambition de décarbonation du port.

Un représentant du club nautique de Port Désiré partage son expérience en précisant qu'il a déjà observé les éoliennes du parc éolien de Guérande et que leur présence ne le dérange pas particulièrement. Cependant, il exprime une inquiétude plus marquée concernant la non-reconduction de l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) située face au quai oblique, où son bateau est actuellement en hivernage. Il souligne

que cette décision pourrait avoir un impact significatif sur les activités nautiques à Saint-Nazaire, un impact qu'il estime plus préoccupant que celui lié à la construction des éoliennes elles-mêmes.

Sophie Cochard-Quesson répond en expliquant que le port cherche actuellement, avec les services de la ville de Saint-Nazaire, une solution à cette question. Elle précise qu'elle serait ravie de caler un temps d'échange spécifique sur ce sujet, à la fin de la réunion.

Enjeux environnementaux, compensations et restaurations

Une habitante de Saint-Nazaire, ayant déjà participé à la réunion publique d'ouverture et à un atelier thématique, interroge le port sur les conséquences des nouveaux aménagements sur l'estuaire, notamment dans un contexte où certaines activités, comme celles liées au terminal charbonnier, vont être abandonnées. Elle s'interroge sur la manière dont le port envisage la compensation et la restauration écologique pour préserver et soutenir le vivant. Elle demande également si, à travers l'arrêt de certaines activités, une réflexion sur la restauration des milieux naturels sera intégrée aux projets futurs.

Sophie Cochard-Quesson précise, en réponse aux questions sur la compensation et la restauration, que Nantes Saint-Nazaire Port s'est engagé à préserver certains secteurs sensibles, en s'interdisant d'y intervenir. Elle rappelle qu'il existe des espaces naturels auxquels le port ne peut pas toucher, conformément à ses engagements. Elle souligne également que, dans le cadre de ses aménagements, le port est soumis à des procédures réglementaires strictes imposées par l'État. Ces procédures incluent la réalisation d'études détaillées sur la faune, la flore, les habitats naturels et les zones humides. Les compensations mises en œuvre par le port respectent ces exigences réglementaires, notamment en lien avec les espaces naturels concernés.

Jean-Rémy Villageois souligne que tous les ports en France sont aujourd'hui confrontés aux exigences de compensation environnementale dès lors qu'un projet de développement est engagé, et le projet Éole n'y fait pas exception. Il précise que les compensations prévues dans le cadre d'Éole s'inscriront également dans les démarches environnementales mises en œuvre pour les autres projets du port de Nantes Saint-Nazaire. Il ajoute que ces problématiques sont particulièrement importantes sur les zones de Montoir-de-Bretagne, où elles sont plus sensibles qu'à Saint-Nazaire.

Jean-Michel Richardeau, membre de Bretagne Vivante, exprime plusieurs interrogations concernant les questions de sédimentation. Il demande où et comment les données collectées par le port sur la remise en suspension des sédiments sont partagées. Il s'interroge également sur la carte des emplacements de sédimentation, qu'il juge trop uniforme dans la localisation des points de mesures. Selon lui, certains emplacements de mesure pourraient être moins judicieux que d'autres, en raison de concentrations de pollution potentiellement plus élevées à seulement quelques mètres de distance. Par ailleurs, il soulève la question du suivi des métaux toxiques présents dans les sédiments. Il souhaite savoir si une surveillance sera maintenue pendant la phase de construction éventuelle du quai, ainsi qu'au-delà, et demande des précisions sur la durée prévue pour ce suivi environnemental.

Philippe Léon précise que le partage des données se fait lorsque l'étude est suffisamment aboutie. Aujourd'hui, le port a partagé l'état des lieux. Il regardera par la suite l'impact du projet, identifiera les volumes des zones références. Enfin, il regardera et traitera les filières possibles

de traitement de ces produits. Il précise qu'il pourra partager cette information lorsque le port aura suffisamment d'informations à partager. Il ajoute que le dossier d'enquête publique, qui sera ouvert au public, intégrera bien la totalité des études environnementales réalisées.

Sophie Cochard-Quesson ajoute que les sédiments dragués sont très encadrés réglementairement parlant. Dès lors que les sédiments N2 et N3 seront identifiés, des études seront effectuées.

Marc Labégorre, au sujet du plan de localisation des mesures, précise que le port a fait une campagne de sondages géotechniques à l'origine et que les emplacements de mesure sont contraints par la situation pyrotechnique du site.

Enjeux climatiques, archéologiques et hydrologiques

Une habitante de Saint-Nazaire s'interroge sur la situation archéologique dans la phase précédente de construction du quai Éole.

Philippe Léon explique que le port a consulté la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour déterminer si un diagnostic archéologique était nécessaire sur la partie à terre du site concerné (future zone de stockage). La DRAC a indiqué qu'aucune fouille était nécessaire, en raison de la localisation du site et du fait que les travaux ne nécessitent pas de creuser sur la plateforme. En ce qui concerne le plan d'eau, le port a également sollicité le DRASSM (Département de recherche archéologique subaquatique et sous-marine) qui a confirmé qu'un diagnostic archéologique sera bien mené sur ce secteur.

Un habitant de Saint-Brévin-les-Pins, membre du Conseil de développement Sud Estuaire, évoque les risques de changement climatique sur le secteur, en particulier les risques de submersion et d'élévation du niveau de l'eau. Il demande si ce sujet a bien été pris en compte par l'équipe projet.

Sophie Cochard-Quesson confirme que le port intègre activement ces enjeux de changement climatique dans le projet Éole. Elle indique que le port travaille actuellement sur un quai conforme aux normes Xynthia, avec une surélévation de plus d'un mètre, afin de tenir compte des impacts identifiés du changement climatique à travers diverses études. Par ailleurs, elle précise que le port mène une étude intitulée « Vulnérabilité », dans le cadre de la démarche ZIBAC (Zone Industrielle Bas Carbone). Cette étude fournira un diagnostic initial des impacts du changement climatique et permettra de définir des actions adaptées, notamment sur les secteurs de Saint-Nazaire et de Montoir-de-Bretagne.

Un habitant soulève des questions concernant le quai Éole, situé sur le quai de réparation navale. Il rappelle que cette infrastructure, construite il y a plus de 20 ans pour accueillir des navires en réparation navale, n'a jamais été utilisée à cet effet. Il s'interroge sur la réalisation d'études hydrologiques et demande des garanties concernant la présence d'eau suffisante au pied du quai, y compris après son éventuelle surélévation. Par ailleurs, il souhaite savoir si cette surélévation sera fonctionnelle sur l'ensemble de la plateforme située en arrière du quai, afin d'assurer une cohérence opérationnelle.

Philippe Léon répond et explique que le quai de réparation navale date de 1977 et qu'il a en effet été peu utilisé. Il précise que 10 ans plus tard, un terminal sablier s'est installé en lieu et place derrière le quai de la réparation navale. Concernant le projet Éole, il explique que le nouveau quai sera avancé de 50 mètres par rapport à l'infrastructure existante. Il détaille

également les caractéristiques des flotteurs qui pourront être accueillis sur le site, précisant que ceux-ci pourraient être en métal ou en béton. Selon les échanges réguliers avec les développeurs et fabricants de flotteurs, il indique qu'un flotteur nu nécessite un tirant d'eau de 8 mètres, tandis qu'un flotteur intégrant une éolienne exige un tirant d'eau de 12 mètres.

Un habitant de Saint-Brévin-les-Pins s'interroge sur l'impact des travaux sur la rive Sud.

Philippe Léon reconnaît que cette question a été fréquemment abordée, notamment lors des ateliers organisés dans le cadre de la concertation préalable. Il indique que l'équipe projet a déjà présenté les résultats préliminaires des états des lieux environnementaux ainsi que les premières données issues des modélisations hydro-sédimentaires, un travail que le port a entamé et qu'il continuera à approfondir au fur et à mesure de l'avancée du projet. Il précise que la concertation continue offrira une occasion d'échanger sur ces sujets, avec une maturité accrue du projet.

4 – Les prochaines étapes du projet

L'animatrice invite les intervenants à présenter les prochaines étapes du projet Éole.

Serge Quentin explique que les garants de la CNDP devront rédiger et remettre le bilan de la concertation dans le mois à venir. Ce bilan sera transmis à la CNDP ainsi qu'au maître d'ouvrage, puis publié sur le site de la CNDP et partagé sur la plateforme participative. Il rappelle également que le public peut, si besoin, engager des démarches spécifiques et contacter directement les garants de la CNDP.

Francisco Sanchez précise qu'après la publication du bilan de la concertation de la CNDP, Nantes Saint-Nazaire Port disposera de deux mois pour publier ses engagements. Ces engagements seront validés lors d'un nouveau passage devant la CNDP. Cette étape marquera le début de la concertation continue, qui se poursuivra jusqu'au dépôt du dossier des demandes d'autorisations environnementales. Les contributions recueillies lors de la concertation et les résultats des études techniques viendront alimenter l'étude d'impact, afin de permettre au port de finaliser ce dossier d'autorisation pour l'année 2025. Il ajoute que la concertation continue commencera au début de l'année 2025 et prendra fin avec l'enquête publique.

Conclusion

Serge Quentin remercie les participants de la réunion publique pour l'ensemble de leurs questions. Il précise qu'au-delà de ce qu'il a expliqué sur les échéances du projet, les garants proposeront la mise en place d'un comité de suivi. Il sera chargé de communiquer et d'informer le public des nouvelles décisions que le maître d'ouvrage proposera. Il invite le public, s'il souhaite participer à ce comité, à le mentionner aux garants à la fin de l'année 2024 ou au début de l'année prochaine.

Jean-Rémy Villageois conclut en rappelant que le port a débuté le projet avec certaines incertitudes. Il souligne que, grâce aux contributions du public, Nantes Saint-Nazaire Port dispose désormais d'un projet enrichi et intégré dans un écosystème plus global. Il ajoute que cette concertation préalable a permis de faire mûrir à la fois le projet et la réflexion du port, et affirme que le port poursuivra cette démarche participative dans la durée.